

**CCI Hauts-de-France**

**299 boulevard de Leeds**

**CS 90028**

**59031 LILLE CEDEX**

**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT  
D’ELECTRICITE**

**CCIR-PATRI-2025-01**

**Acte d’engagement  
(AE)**

**LOT n°2 : Sites ELD Péronne**

PROCÉDURE : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES À MARCHÉS SUBSÉQUENTS

SOMMAIRE

Article 1. DÉNOMINATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 3

1.1. Groupement de commande 3

1.2. Pouvoir adjudicateur du groupement de commande 3

1.3. Signataire du contrat et ordonnateur 3

Article 2. OBJET DE L’ACCORD-CADRE 4

2.1. Objet 4

2.2. Forme de l’accord-cadre 5

2.3. Décomposition en lots 5

2.4. Lieu de livraison ou d’exécution 5

2.5. Date prévisionnelle de commencement des livraisons 6

2.6. Minimum et maximum de l’accord-cadre 6

Article 3. CONTRACTANTS 7

3.1. Déclaration de sous-traitance 10

3.2. Délai de validité de l’offre 10

Article 4. MONTANT DE L’OFFRE ET FORME DU PRIX 11

4.1. Lot Concerné 11

4.2. Forme du prix 11

4.3. Montant de l'offre 11

4.4. Versement de la rémunération du mandataire du groupement conjoint 11

Article 5. PAIEMENT 11

Article 6. SIGNATURE DU CANDIDAT 12

Article 7. DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 13

Annexe 1 Proposition financière 14

# DÉNOMINATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

## Groupement de commande

La présente consultation est passé en groupement de commandes regroupant :

* L’Agence de l’Union Européenne pour les Chemins de Fer,
* La Chambre de Commerce et d’Industrie de la Région Hauts de France (CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE)

Ce groupement de commandes a été formé par la conclusion d’une convention constitutive entre les membres du groupement.

Le coordonnateur est la CCI de région Hauts-de-France. Elle est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues au Code de la Commande Publique, à l’ensemble des opérations de passation, de signature, de notification et d’exécution du marché, à l’exception du règlement des factures et de la gestion des demandes d’interventions courantes et exceptionnelles qui peuvent être assurées par chacun des membres directement.

A ce titre, le coordonnateur a en charge la préparation, la passation, la signature et la notification du présent contrat.

Chacun des membres du gouvernement assurera l’exécution pour la part qui le concerne.

## Pouvoir adjudicateur du groupement de commande

CCI de région Hauts-de-France

299 Boulevard de Leeds

CS 90028

59031 Lille CEDEX

Représentée par son Président, ou toute personne ayant eu une délégation préalable.

Et en groupement de commande composé de la structure suivante :

* L’Agence de l’Union Européenne pour les Chemins de Fer dont les sièges sont à Lille (299 Boulevard de Leeds, 59031 LILLE CEDEX) et à Valenciennes (120 Rue Marc Lefranc, BP n°20392, 59307 Valenciennes CEDEX).

Par dérogation à l'article 3.3 du CCAG-FCS, le/les interlocuteurs techniques du représentant du pouvoir adjudicateur sont désignés au titulaire dans les quinze (15) jours qui suivent la notification du marché public (nom, prénom, n° téléphone et de télécopie, adresse et adresse électronique valide). Ce/ces interlocuteurs réceptionnent les demandes du titulaire et suivent l'exécution des prestations. Ces échanges ne sont pas contractuels. Si ces interlocuteurs changent, le représentant de l’acheteur en avertit immédiatement le titulaire.

L'ordonnateur est le Président de la CCI de région Hauts-de-France dont l'adresse est indiquée ci-dessus.

## Signataire du contrat et ordonnateur

M. David BRUSSELLE

En qualité de Directeur Général

# OBJET DE L’ACCORD-CADRE

## Objet

Le présent accord-cadre a pour objet de définir les termes et conditions régissant les futurs marchés de fourniture et d’acheminement d’électricité pour alimenter les points de livraison du Pouvoir Adjudicateur.

Les points de livraison d’électricité (PDL) concernés sont des sites sortis du tarif réglementé de la fourniture d’électricité.

Le contrat est un contrat unique, portant sur la fourniture et l’acheminement de l’électricité pour les Points de Livraison du marché. L’objet du marché comprend les prestations ci-dessous :

* La fourniture complète en énergie électrique des points de livraison alimentant les bâtiments du Pouvoir Adjudicateur (y compris branchements provisoires) ;
* L’accès au réseau public de distribution et son utilisation pour les points de livraison dans le cadre d’un contrat unique ;
* La mission de responsable d’équilibre inclue dans le prix de la fourniture en énergie électrique ;
* Les services associés à cette fourniture.

Les caractéristiques générales des prestations attendues sont décrites à l’accord cadre. Elles seront précisées dans les marchés conclus sur le fondement du présent accord-cadre, dénommés « marchés subséquents ».

En plus des Points de Livraison contenus dans cette annexe, d’autres Points de Livraison de même nature peuvent être rattachés par le Pouvoir Adjudicateur, aux mêmes conditions de prix, et dans la une limite entre 0 et 10% par rapport à la consommation totale indicative du marché. Le pourcentage exact de flexibilité sera indiqué par le Pourvoir Adjudicateur au stade du marché subséquent.

Le présent accord-cadre ne permet pas l'exécution des prestations définies ci-dessus. L'exécution des prestations est conditionnée à la passation de marchés subséquents au fur et à mesure de l'identification des besoins par le pouvoir adjudicateur. Les marchés subséquents définiront l'ensemble des clauses nécessaires à l'exécution des prestations qui n'auraient pas été définies au présent accord-cadre ou préciseront certaines des clauses définies dans le présent accord-cadre.

## Forme de l’accord-cadre

Le présent marché est un accord-cadre multi-attributaires. Il est passé selon l'appel d'offres ouvert et soumis aux dispositions des articles L2124-2, L2125-1, R2124-1 et R2124-2 1er alinéa, R2161-1, R2162-1 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

Pour le lot n°2 – ELD Sites Péronne - l’accord-cadre sera conclu sans quantité minimale et avec une quantité maximale de 200 MWh par an.

## Lieu de livraison ou d’exécution

Les produits/services commandés sont livrés, dans les différents sites indiqués par le Pouvoir Adjudicateur.

La liste des points de livraison du Pouvoir Adjudicateur figure en annexe 1 du CCATP.

Les consommations d’électricité du Pouvoir Adjudicateur sont susceptibles d’évoluer tout au long du marché par le fait :

* d’achat, vente, construction ou démolition de bâtiments ;
* de modification des comportements et des usages de l’énergie ;
* de modernisation des installations voire de changement d’énergie ;
* de la variation des conditions climatiques (impact sur les consommations liées au chauffage des locaux).

De ce fait, les consommations indiquées dans l’ensemble des documents du présent marché ne sont données qu’à titre indicatif et n’engagent pas le Pouvoir Adjudicateur.

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur du marché subséquent s’engage à prévenir le TITULAIRE de tout projet d’évolution de son patrimoine (achat, vente, construction, démolition) ou de toute évolution des installations techniques pouvant avoir un impact sur les consommations d’électricité (modernisation des installations, utilisation d’une base énergie renouvelable pour l’ECS, augmentation ou diminution des températures intérieures, etc.).

Les conditions d’exécution des marchés subséquents passés en application du présent accord-cadre seront applicables aux nouveaux sites **dans la limite d’un pourcentage de consommation de plus ou moins de la consommation annuelle de référence définie dans l’acte d’engagement au stade du marché subséquent.**

## Date prévisionnelle de commencement des livraisons

Au 1er janvier 2026, en application du 1er marché subséquent de fourniture et d’acheminement d’électricité.

# CONTRACTANTS

***Le signataire***

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| Prénom : |  |
| Qualité : |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Signant pour mon propre compte |
|  | Signant pour le compte de la société |
|  | Signant pour le compte de la personne publique prestataire |

***et***

|  |  |
| --- | --- |
|  | Agissant en tant que prestataire unique |
|  | Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Solidaire |  | Conjoint avec mandataire solidaire |

***Prestataire individuel ou mandataire du groupement***

|  |  |
| --- | --- |
| Raison sociale : |  |
| Adresse : |  |
| Code postal : |  |
| Bureau distributeur : |  |
| Téléphone : |  |
| Fax : |  |
| Courriel : |  |
| Numéro SIRET : |  |
| Numéro au registre du commerce : |  |
| Ou au répertoire des métiers : |  |
| Code NAF/APE : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| ***En cas de groupement, cotraitant n°1***  Raison sociale :  Adresse :  Code postal :  Bureau distributeur :  Téléphone :  Fax :  Courriel :  Numéro SIRET :  N° Registre commerce :  N° Répertoire des Métiers :  Code NAF/APE : | ***Cotraitant n°3***  Raison sociale :  Adresse :  Code postal :  Bureau distributeur :  Téléphone :  Fax :  Courriel :  Numéro SIRET :  N° Registre commerce :  N° Répertoire des Métiers :  Code NAF/APE : |
| ***Cotraitant n°2***  Raison sociale :  Adresse :  Code postal :  Bureau distributeur :  Téléphone :  Fax :  Courriel :  Numéro SIRET :  N° Registre commerce :  N° Répertoire des Métiers :  Code NAF/APE : | ***Cotraitant n°4***  Raison sociale :  Adresse :  Code postal :  Bureau distributeur :  Téléphone :  Fax :  Courriel :  Numéro SIRET :  N° Registre commerce :  N° Répertoire des Métiers :  Code NAF/APE : |

**Je (nous) m’engage (nous engageons),** pour le LOT n°2 – Sites ELD Péronne - après avoir pris connaissance des pièces suivantes constitutives du marché :

- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières et son annexe

- Le Règlement de la Consultation

et conformément à leurs clauses et stipulations :

1. A remettre, pour chaque marché subséquent, un tableau financier indiquant leur offre de base portant sur une fourniture d’électricité répondant au mix énergétique du TITULAIRE. Chaque marché subséquent donnera lieu à la signature d’un contrat définitif entre le TITULAIRE et le Pouvoir Adjudicateur,
2. A livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prestations imposées par le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.) de l’accord cadre, ainsi que des documents qui y sont mentionnés,
3. J’affirme (ou nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner découlant des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la commande publique, ou d'un jugement d'un tribunal ayant institué l'interdiction d'obtenir un tel contrat ; l'ensemble de ces documents formant un tout indivisible,
4. J’affirme (ou nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons, ne tombe sous le coup de l'interdiction de soumissionner découlant des articles L 2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

## Déclaration de sous-traitance

Le ou les actes de sous-traitance annexés à l’offre indiquent la nature des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous-traitants.

Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d’acceptation du sous-traitant.

La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant.

## Délai de validité de l’offre

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, soit 180 jours.

# MONTANT DE L’OFFRE ET FORME DU PRIX

## Lot Concerné

**Le présent acte d’engagement concerne le LOT n°2 : ELD Sites Péronne**

## Forme du prix

La forme du prix de chaque marché subséquent sera précisée dans les documents propres à chaque marché subséquent.

## Montant de l'offre

La proposition financière remise afin de répondre à l’accord-cadre et figurant en annexe 1 au présent document permet d’évaluer le candidat au regard du critère prix au stade de l’accord-cadre.

Seuls les prix remis au stade de la passation des marchés subséquents seront engageant.

## Versement de la rémunération du mandataire du groupement conjoint

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements

# PAIEMENT

Le Pouvoir Adjudicateur se libèrera des sommes dues dans le cadre de l’exécution des marchés subséquents en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Titulaire** | **IBAN ou RIB** | **BIC** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

# SIGNATURE DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

**Le présent acte d’engagement concerne le lot n°2 – ELD Sites Péronne.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

# DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**Pour le LOT 2, la présente offre est acceptée :**

# Annexe 1 Proposition financière

**Voir fichier informatique en annexe – LOT 2.**